

la formation professionnelle : un nouveau cadre de concertation

par CLAUDE RUEL*

Ce texte présente, dans leurs grandes lignes, l'essentiel des mécanismes en région comme au plan national, qui permettront de structurer sur une base permanente les relations entre les principaux interlocuteurs de la formation professionnelle. J'utiliserai dans ces lignes l'expression « partenaires » qui décrit davantage une résultante qu'une réalité de départ. Notre démarche devrait, peut-on le souhaiter vivement, favoriser l'émergence d'un véritable esprit de collaboration et d'implication qui fera de chacun un véritable partenaire. L'utilisation du mot doit être ici perçue comme une incitation à atteindre l'objectif.

Deux politiques

Depuis mai 1982, le Québec s'est donné deux politiques de formation professionnelle, l'une des jeunes, l'autre des adultes. Complémentaires et axées sur le développement socio-économique du Québec ainsi que sur celui des Québécoises et Québécois, ces politiques constituent des pierres d'assise de l'application du concept « d'éducation continue » en formation professionnelle. Aux uns, les jeunes, il est proposé une formation professionnelle appuyée sur une formation de base élargie et plus solide ; aux autres, les adultes, on favorise une mise à jour constante de leurs connaissances et habiletés professionnelles afin de leur permettre de mieux évoluer dans un contexte de changements sociaux et technologiques. C'est à des hommes et des femmes artisans de leur propre développement que s'adressent ces deux politiques québécoises.

La première, qui fut déposée en mai 1982 par le ministre de l'Éducation, monsieur Camille Laurin, pro-

posait des éléments de relance et de renouveau de la formation professionnelle des jeunes. Elle fut l'objet d'une large consultation des divers milieux associés à la formation professionnelle. La seconde politique, celle-là gouvernementale, fut déposée et adoptée par le Conseil des ministres au début de 1984. Elle propose un cadre général de développement de l'éducation des adultes, de la culture populaire à la formation professionnelle. Deux politiques dont on a initialement confié la maîtrise d'œuvre à deux ministères : l'Éducation et la Main-d'œuvre et la Sécurité du revenu. Le nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie s'associera à deux autres ministères dans la formation professionnelle des jeunes et des adultes.

Associer les partenaires

Il est prévu dans ces deux politiques d'associer les partenaires socio-économiques et gouvernementaux, tant sur le plan national que régional. Dans les régions, les modèles de concertation s'adapteront aux infrastructures spécifiques à chacune. Sur le plan national, c'est sur une base sectorielle que seront mis en place les mécanismes permanents qui permettront un dialogue continu avec les partenaires. Le présent texte vise principalement à faire connaître les mécanismes sectoriels, conçus tant pour la formation professionnelle des jeunes que pour celle des adultes, et à préciser le cadre général selon lequel les ministères responsables travaillent présentement à leur mise en place.

Rappelons ici que le monde du travail et de l'éducation réaffirment depuis plusieurs années leur désir de voir mettre en place des lieux permanents d'échange en matière de formation professionnelle. Les deux politiques ne font que reprendre à leur compte et concrétiser ces volontés maintes fois exprimées.

* L'auteur coordonne le dossier de la concertation avec les partenaires socio-économiques, dans le cadre de la Coordination de la formation professionnelle, au Bureau du sous-ministre de l'Éducation.

La complémentarité du niveau national avec les régions

C'est essentiellement leurs perspectives différentes qui rendront les mécanismes régionaux et nationaux complémentaires.

Dans chaque région administrative du Québec, des tables de concertation se mettent en place depuis quelques mois sous l'égide des Commissions de formation professionnelle et des Directions régionales du ministère de l'Éducation, correspondants régionaux des ministères assumant la maîtrise d'œuvre des deux politiques. Bien que de natures différentes, la Commission de formation professionnelle étant une émanation du milieu régional et possédant un conseil d'administration dont le directeur général dépend, alors que la Direction générale du MEQ est le prolongement administratif du Ministère sur la base de mandats précis, ces deux instances régionales partagent et assument, selon leurs modalités propres, les responsabilités de chaque ministère en matière de formation professionnelle, en associant notamment les comités consultatifs régionaux (CCR) et les établissements scolaires des divers ordres.

Les mécanismes régionaux aborderont divers aspects de la formation professionnelle, qu'il s'agisse des jeunes, des adultes, de la formation en industrie, des équipements, des stages, de la gamme des programmes professionnels dispensés dans la région, des centres d'accueil et de référence, et de tout autre objet privilégié par les différents partenaires du monde du travail et du milieu scolaire, et ce, dans « *une perspective de développement régional* ». Les données relatives aux besoins qualitatifs et quantitatifs porteront principalement sur « *le court terme* ». Ces mécanismes constituent, me semble-t-il, d'excellents moyens qui permettront d'associer les partenaires régionaux au grand projet éducatif de formation des jeunes et des adultes des différentes régions du Québec.

Les mécanismes nationaux privilégieront « *une approche sectorielle* » et aborderont principalement les besoins en matière de formation professionnelle à « *long et à très long terme* ». Les tables sectorielles seront d'abord et avant tout orientées vers « *le développement de chaque secteur* » via l'identification d'indicateurs qui permettront d'en esquisser le futur. Les tables sectorielles aborderont non seulement les besoins qualitatifs et quantitatifs précédemment évoqués mais aussi, les différentes facettes constituant les réponses aux besoins identifiés : programmes professionnels à créer ou à réviser, stages, perfectionnement des maîtres, équipements, carte des enseignements professionnels, etc.

C'est à partir de la comparaison des données sectorielles avec les données régionales, des données à long et très long terme avec celles à plus court terme, que le niveau régional et le niveau national travailleront, en complémentarité. Tantôt ce sera une région qui reconsidérera une orientation à partir des données d'une table sectorielle,

tantôt ce sera une table sectorielle qui réévaluera sa prospective à la lumière des données observées dans les différentes régions impliquées dans le développement du secteur. Et ainsi de suite.

Voilà, à bien grands traits, décrite l'interrelation que j'entrevois entre ces mécanismes qui devront favoriser un développement de la formation professionnelle qui soit à la fois adapté aux besoins des régions et à ceux des différents secteurs de l'activité québécoise.

Les tables sectorielles de la formation professionnelle

J'estime important de présenter de façon plus détaillée ces mécanismes dont sont coresponsables le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et celui de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu.

Essentielles pour le MEQ et le MESST dans leur responsabilité au niveau de la formation professionnelle des jeunes, les tables sectorielles le sont tout autant pour le MMSR dans le cadre de la maîtrise d'œuvre qui lui a été confiée en matière de formation professionnelle des adultes.

Évitant tout dédoublement de structures, il a été prévu d'associer ces ministères dans la création et l'animation de tables sectorielles articulées sur la base des grands secteurs de l'activité socio-économique québécoise. C'est ainsi que les différents secteurs actuellement retenus sont le résultat d'une analyse de la dernière « classification des activités économiques du Québec ».

Le dialogue avec les partenaires socio-économiques se devait de respecter la structure selon laquelle ces partenaires articulent leur action et travaillent au développement de chaque secteur. De plus, l'ensemble des données relatives, notamment, à la démographie, à l'emploi et au chômage, au nombre de travailleuses et travailleurs de chaque secteur, aux changements technologiques, aux investissements et au nombre d'entreprises sont regroupées selon ces divisions tant au Bureau de la statistique du Québec qu'à Statistique Canada. La Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) réfère elle aussi à ces mêmes divisions. Voilà autant de facteurs qui ont dicté ce choix qui facilitera l'élaboration des dossiers qui seront soumis aux partenaires de chaque table sectorielle. Partant de ce qui précède, les dix-neuf tables sectorielles suivantes sont actuellement prévues :

1. agriculture, pêcheries et alimentation ;
2. foresterie, pâtes et papier ;
3. meuble et bois ouvré ;
4. mines et métallurgie ;
5. transformation des produits métalliques ;
6. construction ;
7. transport et entreposage ;
8. commerce ;
9. services gouvernementaux ;

10. hébergement, restauration ;
11. finance, assurances et immobilier ;
12. communications ;
13. textile, vêtement ;
14. imprimerie ;
15. industrie chimique ;
16. services professionnels aux entreprises ;
17. éducation ;
18. santé et services sociaux ;
19. arts et loisirs.

La composition des tables sectorielles

Il était important de bien structurer la composition même des tables sectorielles afin d'assurer la meilleure représentation possible des différents partenaires avec un nombre limité de sièges. Le nombre de vingt fut retenu. Afin de bien souligner l'importance accordée aux partenaires socio-économiques, il a été décidé que les deux tiers ($\frac{14}{20}$) des sièges leur seront consacrés ; l'autre tiers ($\frac{6}{10}$) sera partagé par les représentants gouvernementaux et les représentants du monde scolaire. Ainsi, les partenaires socio-économiques occuperont quatorze sièges, les partenaires gouvernementaux deux et les partenaires scolaires en occuperont quatre.

Le rôle des partenaires

Les partenaires socio-économiques, représentants de la PME et de la grande entreprise, des travailleurs, des ordres et associations professionnelles et des CCR, préciseront les besoins qualitatifs et quantitatifs des différents secteurs, et ce, à long et très long terme, et réagiront aux différentes problématiques qui leur seront soumises en les commentant, les complétant et en formulant des propositions. Les partenaires gouvernementaux, provenant des ministères principalement impliqués dans chaque secteur feront connaître les projets et priorités de leur ministère, les lois et règlements actuels, prévus ou prévisibles. Ils compléteront ainsi le rôle joué par les partenaires socio-économiques. Les partenaires scolaires, représentants des divers ordres d'enseignement et d'associations d'enseignants, directement impliqués au niveau de la réponse aux différents besoins exprimés en formation professionnelle, devront après s'être approprié les différentes problématiques présentées, informer les autres partenaires sur les actions déjà engagées en formation professionnelle aux divers ordres et identifier les avenues les plus favorables à la réalisation des orientations retenues.

Inutile de rappeler ici que les attitudes adoptées par les différents participants à ces tables joueront un rôle déterminant sur les résultats attendus.

Des critères

Afin d'aider les différents partenaires à désigner leurs représentants à ces tables, un certain nombre de critères ont été retenus ; certains de ces critères réfèrent spécifiquement à la personne qui sera désignée alors que certains

autres réfèrent à des aspects tels la représentation sectorielle, la prospective, la diversité d'un secteur, le dynamisme des entreprises, etc. Ces critères seront transmis aux partenaires lors de l'invitation qui leur sera faite de désigner leurs représentants.

Le cheminement type d'un dossier

Non seulement la composition des tables sectorielles fait l'objet d'une analyse rigoureuse et de nombreuses consultations, mais la gestion des dossiers qui seront déposés à ces tables a été planifiée. Ainsi, le cheminement type d'un dossier a fait l'objet d'analyses et le scénario suivant est prévu pour le fonctionnement de chaque table sectorielle :

1. détermination des dossiers prioritaires ;
- Pour chaque dossier retenu :
2. travaux préparatoires ;
3. tenue d'une réunion de la table sectorielle ;
4. engagements relatifs aux actions retenues ;
5. mise en application.

Comme il n'est pas imaginable d'aborder simultanément tous les dossiers, ni de les traiter tous en une même année, des priorités devront être identifiées. Par la suite, chaque dossier retenu fera l'objet de « travaux préparatoires » : établissement de la problématique et sa validation auprès des partenaires, formulation de propositions par ces derniers et analyse des implications. La « tenue d'une réunion de la table sectorielle » se fera sur la base de l'ensemble des propositions formulées par les membres de leurs implications. Les actions retenues devront ensuite « passer dans la pratique »... dans les plans d'action des ministères, organismes, entreprises ou syndicats concernés, et ce, dans les meilleurs délais.

Le secrétaire exécutif d'une table sectorielle

L'ensemble de cette opération ne serait pas possible sans qu'une équipe consacre systématiquement ses efforts à sa mise en œuvre. Cette équipe est celle des « secrétaires exécutifs » des tables sectorielles. Un secrétaire exécutif est rattaché à chacune des tables sectorielles. Ce dernier assurera la coordination des différents travaux des tables et de leurs suivis. Chacun est actuellement associé à la mise en place de la table sectorielle dont il aura la responsabilité au plan ministériel, sous la coordination des ministères responsables de la formation professionnelle des jeunes et des adultes regroupés dans un comité trilatéral de la formation professionnelle. Le secrétaire exécutif constitue l'élément clé du bon fonctionnement de chaque table sectorielle. Le défi sera grand pour chacun, et la collaboration des différents partenaires membres des tables sera indispensable, de même que celle des ministères qui seront associés aux suites à donner aux différentes orientations retenues.

La gestion des suivis par informatique

Il fallait prévoir une façon efficace d'assurer le suivi des différents travaux des tables sectorielles. L'informatique a été retenue. Les différents accords auxquels en viendront les partenaires d'une table sectorielle seront inscrits dans une banque informatique et la proposition de suivi y sera aussi enregistrée. On y indiquera systématiquement le programme professionnel visé, ou groupe de programmes, l'ordre auquel ce programme est rattaché, l'unité administrative responsable du suivi ainsi que l'échéancier prévu. Des rappels seront ainsi possibles et des retours d'information auprès des partenaires qui pourront suivre l'évolution des dossiers. L'accès aux banques de données ainsi constituées sera assuré dans les différentes régions via des terminaux qui s'y trouvent déjà. À partir d'interfaces, ce système donnera aussi accès à différentes autres banques de données existantes au fur et à mesure de son évolution.

La disponibilité aux changements

Ces structures de concertation, visant à favoriser un meilleur ajustement de la formation professionnelle aux besoins du Québec, exigera une période de rodage et la collaboration de tous les intéressés. Chacun devra accepter, dès le départ, de changer quelque chose à ses acquis, ses pratiques, ses habitudes. Si nous donnons la parole à nos partenaires, n'est-ce pas avec l'intention de demeurer attentifs à leurs propos et disponibles aux changements ? Ces mécanismes, je tiens à le rappeler en terminant, seront à la fois au service des ministères et des établissements scolaires, afin de les aider à mieux adapter leurs différents programmes de formation professionnelle et leurs stratégies éducatives, et aussi, je dirais d'abord et avant tout, au service des Québécoises et des Québécois dans la perspective d'un développement personnel et professionnel qui soit en harmonie avec celui du Québec.

Tout cet ensemble de structures, tant régionales que nationales, ne constituent que des moyens favorisant le dialogue entre les divers interlocuteurs de la formation professionnelle. L'esprit « de clocher » nous guette... et, peut-être aussi, un sens un peu trop aiguë de nos prérogatives, qu'il s'agisse des ministères impliqués ou des différents organismes régionaux associés à l'identification des besoins ou à l'offre des divers enseignements professionnels.

Nous devons faire preuve d'ouverture et de souplesse, d'empathie et de tolérance dans toute cette démarche complexe. Nous sommes à planter l'arbre, laissons-lui le temps de prendre un peu racine avant d'en attendre des fruits... Nous devons travailler dans le respect des personnes et du temps.

Est-ce trop exiger ? Je ne crois pas. De toute façon, j'ai choisi l'optimisme et, un peu à la manière du philosophe Gustave Thibon, j'essaie constamment de me tenir « du côté ensoleillé du doute »...

En arts plastiques,

la démarche pédagogique est celle de l'enseignant qui, modelant son enseignement sur la démarche d'apprentissage, guide l'élève dans son cheminement vers la connaissance. En arts plastiques, elle préconise un apprentissage fondé sur l'intégration réciproque du savoir objectif ou empirique au donné subjectif.

L'enseignement des arts plastiques au secondaire se structure en fonction du développement et du respect des caractéristiques de l'image de l'élève. Il est constitué de toutes les activités qui engagent l'élève à faire et à voir l'image, à en dégager l'idée.

La méthode pédagogique est une création personnelle de l'enseignant. Elle n'est pas un moyen d'imposer sa réalité à l'élève, mais une façon d'objectiver son enseignement, de faire de l'élève le sujet qui construit sa réalité avec les matériaux, les procédés et les outils adaptés à ses moyens, à ses capacités et à ses besoins. En arts plastiques, toute méthode est valable tant que l'enseignant n'impose pas à l'élève des solutions toutes faites ou ne lui communique pas ses problèmes abstraits.

Chaque enseignant jouit donc d'une latitude considérable quant au choix de sa méthode pédagogique. C'est le titre de propriété de l'enseignant compétent, qui est libre chez lui, dans le système d'éducation. L'enseignant qui maîtrise son métier peut développer les méthodes les plus vivantes s'il est conscient et respectueux de la nature et de la structure de sa discipline et des capacités physiques, mentales, affectives et graphiques de l'élève.

Programme d'Arts plastiques, 16-3502-01, p. 6.